

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

EVALUTATION DU MODE DE SCRUTIN QUEBECOIS

Mémoire présenté à

Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Table des matières

INTRODUCTION.....1

CORPS

1. Élections en deux temps.....5
2. Reflet des courants politiques actuels.....7
3. Stimulation de l'intérêt de la population.....8

CONCLUSION.....10

BIBLIOGRAPHIE.....11

ANNEXES

- 1- Gouvernements élus lors des 11 dernières élections13
- 2- Lettre de Mme Jacqueline Hekpazo (RAP) aux instances
gouvernementales.....14
- 3- Tableau synoptique des résultats officiels pour l'ensemble des
circonscriptions.....16

Il n'est pas de gouvernement démocratique qui puisse tenir longtemps la route, aussi convaincus soient ses représentants, s'il ne dirige pas selon les préceptes même de son idéologie, s'il ne représente pas la population. En effet, si aujourd'hui nous déléguons les pouvoirs, pratiquons l'élection, ce n'est pas pour accentuer un clivage politico-social, il s'agit seulement de permettre l'expression des désirs, besoins, aspirations, des citoyens sans mobiliser ceux-ci en permanence. Pourtant il semble que d'un « gouvernement par le peuple et pour le peuple », nous sommes passés à un gouvernement pour les gouvernants et à l'insu du peuple... En effet, le système majoritaire uninominal à un tour entraîne pratiquement systématiquement une distorsion entre la volonté populaire et le pourcentage de sièges obtenus par les partis, sans que les électeurs en soient vraiment conscients ou surtout sans qu'ils puissent y faire quoi que ce soit puisque leur vote exprimé ne leur permet pas un véritable droit de parole!¹ Étant donné notre bipartisme imparfait, par exemple, il n'est pas concrètement possible pour des citoyens aux positions « non conformistes », soit ceux qui n'adhèrent pas aux deux partis principaux alternant au pouvoir depuis les débuts du Parti québécois, de voir exprimer en Assemblée leurs convictions, n'est-ce pas là un exemple flagrant des failles du système? Aux dernières élections, 57,13% des électeurs se sont prononcés contre le parti actuellement au pouvoir...²

Doit-on en venir à la conclusion qu'il est temps de recourir à des réformes sur le mode de scrutin québécois? Observant que plusieurs des concepts à la base de l'utilité d'une élection, d'une démocratie, ne sont pas respectés dans la manière actuelle de gérer les élections au Québec, à travers le système majoritaire uninominal à un tour, il apparaît évidemment qu'il est essentiel de recourir à certaines réformes dans le mode de scrutin québécois. Si non à une restructuration majeure. Même ceux qu'il a bien servis par son manque de représentativité aux dernières élections l'admettent et s'y préparent (Monsieur Landry envisagerait en effet l'instauration d'un régime présidentiel³). Le débat sera donc décisif, encore faut-il savoir ce que l'on veut exactement, question de ne pas échanger un Charybde pour un Scylla...

Dans le présent document sera amené un système possible de mode de scrutin possédant un potentiel de résolution de certaines problématiques posés par la politique moderne occidentale. D'abord seront présentés les avantages de l'élection en deux temps, et

¹ Voir annexe 1

² Benoît LACOURSIÈRE, Les défauts et qualités de notre mode de scrutin, Le Cyberjournal, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm> , 15 avril 2002.

à dates fixes, en distinguant la sélection des députés de celle du "Premier ministre"/Président, puis sera envisagée la non représentativité des mouvements politiques parallèles dans les gouvernements actuels et la manière dont une partielle proportionnalité y répondrait, finalement, il sera conséquent de considérer le désintérêt croissant de la population pour les sphères politiques dirigeantes, son sentiment d'impuissance auquel pallierait un vote diversifié, plus complexe mais plus significatif.

1-Élections en deux temps

³ Norman DELISLE, *La réforme du scrutin*, Presse Canadienne, Québec, mercredi 5 décembre 2001 via Cyberpresse.ca-politique

Il est impossible de nier que le système actuel est inadéquat pour remplir les fonctions qui lui sont, selon une logique des plus simples et les principes même dont il découle, destinées. Tout d'abord, force est de constater que le combat d'homme à homme, d'idéologie à idéologie, monopolise trop souvent le temps pourtant précieux des débats de l'Assemblée nationale, lutte non constructive qui résulte à tout le moins partiellement de la lutte de pouvoir incessante qui amène les chefs de partis en un corps à corps à la recherche du pouvoir personnel. En effet, puisque dans le système M.U.T (majoritaire uninominal à un tour), le chef du parti au pouvoir est, par tradition, nommé Premier ministre, les attaques directes à peine déguisées sont fréquentes, les coups bas sont de mise, paralysant le dialogue.⁴

Ainsi, le chef même du cabinet, malgré son rôle de "gestionnaire", de liens entre la population et le pouvoir qu'il se devrait d'investir dans la résolution des grands enjeux, se retrouve pris à défendre son propre poste à travers les décisions de son parti. Formulés autrement, on comprend que des décisions et actions mises en branle par le parti au pouvoir dépend le poste du Premier ministre alors que celui-ci devrait être concerné uniquement par la concrétisation effective, efficace, des projets adoptés tout en assurant un bon fonctionnement des organes ministériels et un appui aux représentants en chambre.

D'autre part, il est consternant qu'un personnage occupant un poste aussi prédominant, que la clé de voûte de l'entité gouvernementale, qui devra défendre ou révoquer des propositions concernant la population québécoise en entier, soit sélectionné uniquement par les membres mêmes de son parti qui forment évidemment une minorité de la population. Bien qu'une telle habitude, entrée dans la tradition, assure une bonne cohésion entre le parti au pouvoir et l'entité décisionnelle supérieure, elle démet l'électorat de sa capacité d'intervention dans une sphère essentielle de la décision. Aussi, il serait plus logique, plus acceptable, d'instaurer une pratique ayant déjà cours dans plusieurs pays, soit l'élection à date fixe au suffrage universel du Premier ministre, qui serait alors plutôt un Président mais sous une forme altérée afin de respecter, comme l'envisage M.Landry, la soumission à l'autorité monarchique britannique.⁵

D'un autre côté, séparer ainsi les pouvoirs permet de concentrer les enjeux de l'élection des députés sur leur prestance ou aptitude personnelle en tant que représentant

⁴Référence aux diverses minutes des réunions de l'Assemblée où les vindicatives apostrophes s'échangent à peines voilées

régional, puisque la personnalité qui obtiendra le poste de chef du gouvernement sera sélectionnée indépendamment. Sous cet angle, on comprend que la distinction permettra aux électeurs de choisir à la fois la personne, le parti, qui représentera ses intérêts à Québec, et l'homme politique qu'elle juge le plus apte à prendre la direction de la nation québécoise. On comprend que les partis mettront de l'avant la valeur de leurs candidats, qui seront évidemment fortement suggérés aux adhérents. Ainsi il ne faut pas croire que résulterait de cette scission des instances une instabilité, advenant le cas de la nomination d'un chef du gouvernement opposé au parti majoritaire en chambre, puisque ceux qui choisiront un candidat péquistes risquent tout probablement de chercher à mettre cette branche idéologique également. Dans le cas où une divergence se produirait, il est réaliste de croire qu'un équilibre entre les diverses factions dans la population, autrement ignorées, se créerait : si la population est divisée, il est recommandable que ses représentants le soient aussi afin d'assurer que les lois décrétées, les projets mis en branle, le seront en accord avec une vaste majorité du peuple.

Dans un troisième temps, la clause de la date fixe permet que les élections aient lieu non pas dans le moment le plus favorable au candidat au pouvoir mais en un temps prédéterminé, impartial, d'autant que la fragilité d'un candidat, puisque ceux-ci seraient véritablement promus pour leur identité, leur personne, entraînerait presque à coup sûr sa défaite. Ce que saurait exploiter tout bon politicien.

Finalement, il pourrait être intéressant, d'utiliser, dans le contexte d'un scrutin universel pour la sélection du chef du gouvernement, le concept bien assimilé et d'une utilité indéniable en France, soit le double tour d'élection. Au deuxième tour auraient accès les deux candidats ayant obtenus le plus grand pourcentage de votes.⁶

De telles nuances permettraient alors aux citoyens votant de voir respectée l'une des clauses majeures déterminant l'utilité d'une élection, soit la possibilité de **choisir qui est apte à diriger**, qui possèdera le pouvoir ultime.⁷

⁵(cité par :)Michel DAVID. *Par intérêt, si non par vertu*, Le Devoir, jeudi 15 novembre 2001 (trouvé via Vigil.Net, le mode de scrutin, <http://www.vigile.net/cadres.html?http://www.vigile.net/dossier-democratie/1-12/scrutin.html>, consulté le 19 avril 2002).

⁶Projet Ace, **Scrutin à deux tours** <http://www.aceproject.org/main/francais/es/esd04/default.htm>, 16 avril 2002.

⁷Jean-Félix CHÉNIER, *Cours POL-940, Vie politique session hiver 2002*, (« Rôles des élections : ->droit de parole à la majorité; **choisir qui est apte à diriger**; pressions sur les élus, projection des opinions de la population »)

2-Reflets des courants politiques actuels

Dans l'atmosphère actuelle de la société, qui tend vers un multiculturalisme qui permet l'expression de la variété qui caractérise si bien l'identité québécoise, il est presque ridicule que nous fassions toujours référence, dans notre système parlementaire, à une conception de la politique datant des débuts du parlementarisme en Grande-Bretagne, alors que deux partis, avant la Révolution glorieuse, s'affrontaient sur la base de la distinction entre les classes sociales!⁸ En effet, alors qu'aux élections de 1998 on répertorie 11 partis politique en lice avec chacun au moins 20 représentants dans divers comtés, partis d'allégeances diverses, variant de la droite conservatrice à un parti communiste (recueillant tout de même 0,05% des voix), on ne retrouve que trois partis à l'assemblée, dont l'un avec un seul député pour le représenter (voir Annexe 3).

Il faut aussi songer que si ce ne sont pas toutes les factions qui sont représentées, comme c'est le cas actuellement, les idéologies d'un pourcentage considérable d'électeurs sont ignorés, mis de côté, et ne peuvent intervenir dans les processus décisionnels. Pour remédier à cet état de fait, il semble nécessaire de mettre en place un système de proportionnalité partielle, comprise dans un système mixte se basant en partie sur celui ayant cours en Allemagne.⁹

Selon cette approche, adaptée pour la condition québécoise, il faudrait élire 40% des députés siégeant en chambre à l'aide d'un vote universel proportionnel, chaque électeur votant pour le parti qui correspond le plus à ses attentes sur un bulletin affichant la liste du parti (liste déterminant l'ordre dans lequel le parti souhaite voir élus ses représentants). Lors de la compilation des bulletins, chaque parti ayant obtenu 5% ou plus des voix se verra accordé un pourcentage équivalent à l'appui obtenu en députés à la chambre.

Cette proportion des membres élus seraient une porte ouverte aux partis aux idées nouvelles, ne faisant pas l'unanimité, ce qui permettrait un élargissement de l'éventail des arguments et débats politiques, rendant la représentativité de l'Assemblée plus réelle. De plus, ce vote s'effectuant en même temps que la sélection des députés régionaux, il ne sera pas question d'instituer une seconde date électorale monopolisant les autorités en la matière. Les pourcentages d'appuis étant, selon cette méthode, relativement faciles à attribuer (on

⁸ Les whigs et les tories s'affrontent depuis 1265 sur la base de leur appartenance à la classe bourgeoise ou noble, sur leur affiliation ou non avec la couronne.
(réf : Benoît Lacoursière, Les défauts et qualités de notre mode de scrutin, Le Cyberjournal, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm> , 15 avril 2002.)

arrondie vers le bas, les pourcentages restants distribués selon la proportion de vote reçus par chacun), tout en étant assez complexes à falsifier, permettraient du même coup de freiner la fraude électorale de plus en plus répandue sans considérablement rendre plus ardue la tâche des compilateurs, qui sont de toute façon de plus en plus informatisés.¹⁰

Permettant au gouvernement de rester actuel, baromètre des idées politiques ayant cours dans la population, nous risquons d'assister à une législation plus adéquate, respectant les réelles préoccupations et attentes de la population dans toute son envergure, donnant enfin une voix qui compte aux minorités. Stimulant également une nécessité d'alliances entre les partis, la proportionnalité qu'emmène le SMAC, provoquera des dialogues, une recherche de conciliation entre les factions. Et puis, n'est-ce pas également l'un des principales buts des élections, qu'elles soient significatives?¹¹

3- Stimulation de l'intérêt de la population

"Il est maintenant de notoriété publique que le système électoral utilisé au Québec déforme la volonté populaire, crée des distorsions graves dans la représentation, prive généralement la majorité des électeurs de la représentation qu'ils souhaitaient et va jusqu'à accorder le gouvernement au parti que les électeurs avaient désigné en seconde place !"¹²

Un tel constat, additionné au fait que 95% des répondants conviennent «que les institutions du gouvernement parlementaire devraient modifiées en profondeur», a de quoi remettre en question la valeur du système actuel.¹³ Lassés de voir leur opinion ignorée par ceux qui les gouvernent, le taux d'abstention prend de l'ampleur : alors qu'en France on se catastrophe d'un taux de 28%, au Québec, il s'agirait plutôt de la norme...¹⁴

Le désengagement politique des Québécois, de même que le désintérêt grandissant des jeunes pour celle-ci, ne naît pas du vide, il s'agit bien souvent de la fatigue créée par un débat nouveau qui prédomine toujours en assemblée depuis vingt-cinq ans et dont les deux partis entre lesquels les gens ont le choix n'arrivent pas à se sortir, soit le débat autour de la souveraineté du Québec. Ayant l'impression que leur vote ne servira qu'à donner quelques

⁹ Projet Ace, Le système mixte avec compensation,

http://www.aceproject.org/main/francais/es/esy_de/default.htm, 16 avril 2002

¹⁰ Ex) Parti A : 18,4% Parti B : 22,5% Parti C : 53,3% donne, sur un total fictif de 40 députés à élire par proportionnalité (auxquels on ajoutera 60 députés élus selon un système préférentiel par comté), 7 députés pour le parti A, 10 députés pour le parti B et 23 députés pour le parti C.

¹¹ Jean-Félix CHÉNIER, ibid.

¹² André LAROQUE (professeur invité à l'ENAP, sous-ministre à la réforme électorale de 1977 à 1985 dans les deux gouvernements de René Lévesque), La Presse, 10/05/96, voir –annexe 2-

¹³ Gérald SCHMITZ, idem, p. 1.

¹⁴ Jean-Félix CHÉNIER, ibid.

années de plus aux antagonistes pour s'entre-déchirer, que de toute façon, c'est blanc-bonnet et bonnet-blanc puisque l'un sera au pouvoir et l'autre à l'opposition officielle, il est compréhensible que les électeurs ne cherchent plus autant à s'impliquer, que les convictions soient de moins en moins violentes. En ce sens, le MUT, favorisant la prédominance de deux partis de centre, ne répond pas à la demande de démocratie que clament les Québécois, voilà sûrement pourquoi les partis parallèles morcellent de plus en plus l'électorat des partis établis.¹⁵

Par opposition à cette déception collective engendrée par un système non-représentatif, on retrouve le système mixte, où, comme nous l'avons expliqué, les gens peuvent obtenir une représentation en chambre des petits partis auxquels ils adhèrent sans pour autant perdre leur représentation régionale. En effet, puisque 60% des sièges sont attribués selon un mode de scrutin préférentiel par comté, les électeurs se sentent représentés en tant que membre d'une communauté distincte à l'Assemblée nationale. Dans un même temps, il est implicite que les membres élus par comté, sélectionnés, eux, plus pour leur valeur personnelle, se sentiront redevables aux électeurs et moins attachés au parti politique auquel ils sont reliés, ainsi ils pourront objectivement se positionner par rapport aux débats, se rapprochant plus des intérêts de leur région que de leur ligne de parti. Cette technique implique, comme indiqué plutôt, que lors d'une élection à date fixe, le citoyen votant se verra remis deux bulletins, l'un sur lequel il votera pour un parti, dont la liste pré-établie déterminera les élus en fonction du pourcentage de voix, l'autre comprenant une liste de candidats de la région qu'il classera en ordre de préférence. D'abord seraient compilés les votes « n°1 », et si personne n'obtient la majorité absolue, on consulte les deuxièmes choix, ainsi de suite jusqu'à la nomination d'un candidat ayant obtenu 50%+1 de l'appui de l'électorat.¹⁶

Vu l'impact considérable de chaque vote, de chaque pourcent accordé, la population sentira alors vraiment l'importance de son vote, de sa position qui sera prise en considération et permettra une réelle équité.

¹⁵ L'ADQ a récemment remporté une victoire dans le comté de Saguenay, pourtant depuis toujours rallié au P.Q. (réf : Richard BANFORD, Nouvelle plate-forme électorale pour l'ADQ, le Quotidien, 26 décembre 2001, via www.cyberpresse.ca)

¹⁶ s.a. Les modes de scrutin : le scrutin préférentiel, <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>, consulté le 20 avril 2002.

Car après tout, n'est-ce pas l'objectif ultime de la démocratie, n'est-ce pas le sens de la nomination d'une assemblée par opposition à la dictature, cette notion de représentativité, de choix, d'implication de la population dans la vie de la collectivité

Considérant le pour et le contre de chaque option, il appert, le tout dans le tout, que l'heure est véritablement, indubitablement, à une restructuration majeure de la démocratie actuelle et de son exercice à travers le scrutin. Si nous voulons être conséquent, si nous croyons vraiment dans les idéaux de la politique libre, par et pour le peuple, il est essentiel de faire en sorte que ne soit plus élu un gouvernement contre lequel a voté une majorité de la population.¹⁷

Ainsi, il semble qu'il est temps d'en venir à une technique plus raisonnable, plus équitable aussi, soit l'élection séparée du chef du gouvernement (à date fixe) par scrutin majoritaire à deux tours, à laquelle on greffe l'élection par deux biais des députés, soit via le système mixte allemand impliquant 40% des députés choisis par vote universel de liste additionnés à 60% des députés, ceux-là élus par comtés à l'aide d'un scrutin préférentiel. Une fois l'Assemblée ainsi composée avec proportionnalité, le reste des procédures pourra suivre son cours comme actuellement, soit la nomination des ministres par les membres de l'Assemblée et la prise en charge des débats et organisations par le Premier ministre.

Mais au de-là de ces premières réformes, il est encore possible d'envisager une plus grande recherche de la démocratie, par exemple en valorisant l'initiative populaire, ou en permettant au Premier ministre de choisir ses ministres parmi les professionnels du secteur privé dont les compétences sont les plus adéquates... Quoi qu'il en soit, la remise en question des acquis restera toujours de mise, un système n'est jamais parfait, au mieux sera-t-il enfin représentatif des opinions et besoins de la population. Une fois qu'auront accès au pouvoir ceux qui correspondent vraiment aux aspirations du peuple, alors devra certainement prendre place un débat à plus grande échelle, mais quoi de plus lent à bouger qu'un rhinocéros bien installé? René Lévesque n'exigeait-il pas une réforme immédiate du scrutin lorsque le Parti Québécois n'obtenait pas encore la majorité?

¹⁷ Aux élections de 1998, 57% de la population s'était prononcé contre le P.Q., une avance était même accordée au parti Libéral alors que l'ADQ, avec ses 11,81% de voix, n'a raflé qu'un siège (voir annexe 3)

Bibliographie

Publications officielles :

s.a. **Journal des débats de l'Assemblée Nationale**, mardi 6 juin 1995, Vol. 34-No57, p. 3500 à 3560.

MARQUIS, Pierre. **Les référendums au Canada : les conséquences d'un processus décisionnel populiste pour la démocratie représentative**, Groupe Communication Canada, Ottawa, 1994, 27 p.

SCHMITZ, Gerald. **La réorganisation du gouvernement : le débat sur la réforme mis en contexte**, Groupe Communication Canada, Ottawa, 1994, 49 p.

Sites Internet :

s.a., **Les modes de scrutin/ Mouvement pour une démocratie nouvelle**, page consultée le 20 avril 2002. Adresse URL : <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca>

s.a. (Projet Ace). **Système électoraux**, page consultée le 16 avril 2002. Adresse URL : www.aceproject.org

s.a. (Directeur général des élections). **La démocratie sou tous ses angles**, page consultée le 22 avril 2002. Adresse URL : http://www.dgeq.qc.ca/index_choix.html

BANFORD, Richard. **Nouvelle plate-forme électorale pour l'ADQ**, le Quotidien, 26 décembre 2001, via www.cyberpresse.ca.

DELISLE, Norman, **La réforme du scrutin**, Cyberpresse.ca, page consultée le 15 avril 2002. Adresse URL : www.cyberpresse.ca

HEKPAZO, Jacqueline. **Scrutin proportionnel (lettre au ministre Guy Chevrette)**, site officiel du RAP. Site consulté le 19 avril 2002, adresse URL : http://www.parti-rap.org/docof/modscrutin_let.htm

LACOURSIÈRE, Benoît. **Les défauts et qualités de notre mode de scrutin**, Le Cyberjournal, page consultée le 15 avril 2002. Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fra/fondationbonenfant/cyberjournal/articles/scrutin.htm>

Journaux :

DAVID, Michel. Par intérêt, si non par vertu, Le Devoir, jeudi 15 novembre 2001 (trouvé via Vigil.Net, le mode de scrutin, page consultée le 19 avril 2002. Adresse URL : <http://www.vigile.net/cadres.html?http://www.vigile.net/dossier-democratie/1-12/scrutin.html>)

Personne ressource :

CHÉNIER, Jean-Félix. **Cours POL-940, Vie politique session hiver 2002**, Collège Jean-de-Brébeuf, Montréal.

Annexe 1

Gouvernements élus lors des 11 dernières élections, comparaison entre le pourcentage de voix et le pourcentage de sièges obtenus

| Année | Voix % | Sièges % | Écart |
|-------|--------|----------|-------|
| 1998 | 43 | 61 | 18 |
| 1994 | 45 | 62 | 17 |
| 1989 | 50 | 74 | 24 |
| 1985 | 56 | 81 | 25 |
| 1981 | 49 | 66 | 17 |
| 1976 | 41 | 64 | 23 |
| 1973 | 55 | 93 | 38 |
| 1970 | 46 | 67 | 21 |
| 1966 | 41 | 52 | 11 |
| 1962 | 56 | 64 | 8 |
| 1960 | 51 | 54 | 3 |

Source : s.a. **Mouvement pour une démocratie nouvelle** <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca/> , site consulté le 20 avril 2002

Annexe 2

Lettre de Mme Jacqueline Hekpazo (RAP) aux instances gouvernementales

« Le mode de scrutin actuel laisse sans représentation effective un fort pourcentage des courants politiques qui animent notre société. Il empêche des fractions importantes de l'électorat de toute représentation à l'Assemblée Nationale du Québec. L'absence de représentation pour de larges franges progressistes de la population est un déni de démocratie. Comme le soulignait déjà en 96, monsieur André Larocque (professeur invité à l'ENAP, sous-ministre à la réforme électorale de 1977 à 1985 dans les deux gouvernements de René Lévesque, in La Presse, 10/05/96) : "Il est maintenant de notoriété publique que le système électoral utilisé au Québec déforme la volonté populaire, crée des distorsions graves dans la représentation, prive généralement la majorité des électeurs de la représentation qu'ils souhaitaient et va jusqu'à accorder le gouvernement au parti que les électeurs avaient désigné en seconde place ! "

En 1997, monsieur Giuseppe Sciortino, avocat et militant péquiste, refait le même constat (in La Presse, 23/10/97) : "Il reste inadmissible qu'un parti puisse former le gouvernement en obtenant un pourcentage du vote inférieur à celui récolté par le parti relégué à l'opposition..."

Alors quand le gouvernement actuel prétend représenter et défendre les intérêts de l'ensemble de la population, c'est un leurre, c'est un détournement de démocratie, qu'on en juge ! D'un côté le gouvernement dit aux militants de son parti qu'il a été élu pour défendre les intérêts de l'ensemble de la population et non pas pour réaliser le programme de son parti et de l'autre côté, le gouvernement dit à la population qu'il a été élu pour réaliser des mandats pourtant autres que ceux que la population lui a donnés : de quelque côté que la population se tourne, elle en sort flouée, ce qui fait qu'elle n'a plus confiance en la politique, ni aux hommes et aux femmes "politiques"...

Il n'est pas inutile de rappeler également que si la population élit les députésEs à l'Assemblée Nationale, ce n'est pas la population qui élit le gouvernement dans le régime parlementaire actuel. Les députéEs à l'Assemblée Nationale n'élisent pas ou ne désignent pas non plus le Premier Ministre. Le Premier Ministre est désigné à l'Interne par le parti qui détient le plus de sièges à l'Assemblée et cela, selon les seules règles et coutumes de son parti (régime premier-ministériel non élu).

Le scrutin "anglais" utilisé au Québec aboutit à une caricature de la démocratie. Or le premier principe de la démocratie n'est-il pas la souveraineté populaire ?

En ce sens, il nous paraît difficile de soutenir (à l'instar de plusieurs autres) que la démocratie au Québec est bien servie par le mode de scrutin actuel.

Presque tous les experts s'entendent sur l'existence de ce problème de fausse représentativité des Parlements tant sur la scène politique québécoise que canadienne. D'ailleurs depuis des décennies le nombre de pays qui utilise le scrutin majoritaire va en décroissant.

- Pour un processus électoral qui garantisse l'expression, l'application et l'affirmation de la souveraineté populaire ;
- Pour une représentation politique équitable ; pour une plus forte présence des femmes et des minorités parmi les éluEs, afin de faire entendre des voix négligées jusqu'à présent, comme celles des progressistes souverainistes regroupés au sein du RAP ;

- Pour sortir du blocage politique actuel résultant en partie du système électoral bipartite;
- Pour mieux représenter les tendances de la vie démocratique québécoise ;
- Pour une réhabilitation des institutions politiques et une réappropriation du champ politique par la population.

C'est pour toutes ces raisons que nous préconisons l'instauration du mode de scrutin proportionnel et ce, le plus tôt possible (article 29 du manifeste du RAP).

C'est pour toutes ces raisons également que nous vous demandons, monsieur le Ministre, de remettre à l'ordre du jour, une réforme du mode de scrutin fondée sur le principe de la proportionnelle,

pour que chaque vote compte,

parce que chaque vote compte !

Dans l'attente d'une reprise rapide des débats sur la qualité de la vie démocratique au Québec, recevez, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Jacqueline Hekpazo

Porte-parole du Rassemblement pour l'Alternative politique »

Source : HEKPAZO, Jacqueline. **Scrutin proportionnel (lettre au ministre Guy Chevrette)**, site officiel du RAP. Site consulté le 19 avril 2002, adresse URL : http://www.parti-rap.org/docof/modscrutin_let.htm

Annexe 3

Tableau synoptique des résultats officiels pour l'ensemble des circonscriptions (Élections générales du 30 novembre 1998)

| Partis politiques | Nombre de bulletins valides | % | Nombre de candidats |
|--|------------------------------------|----------|----------------------------|
| Parti libéral du Québec / Québec Liberal Party | 1 771 858 | 43,55 | 125 |
| Parti québécois | 1 744 240 | 42,87 | 124 |
| Action démocratique du Québec / Équipe Mario Dumont | 480 636 | 11,81 | 125 |
| Parti de la démocratie socialiste | 24 097 | 0,59 | 97 |
| Parti égalité / Equality Party | 12 543 | 0,31 | 24 |
| Bloc-pot | 9 944 | 0,24 | 24 |
| Parti de la loi naturelle du Québec / Natural Law Party of Québec | 5 369 | 0,13 | 35 |
| Parti marxiste-léniniste du Québec | 2 747 | 0,07 | 24 |
| Parti innovateur du Québec | 2 484 | 0,06 | 20 |
| Parti communiste du Québec | 2 113 | 0,05 | 20 |
| Indépendants et sans désignation | 12 441 | 0,31 | 39 |
| Total | 4 068 472 | | 657 |
| TOTAL DES BULLETINS VALIDES | 4 068 472 | 98,87 | |
| TOTAL DES BULLETINS REJETÉS | 46 691 | 1,13 | |
| TOTAL DU VOTE EXERCÉ | 4 115 163 | 78,32 | |
| TOTAL DES ÉLECTEURS INSCRITS | 5 254 482 | | |

Source : Directeur général des élections, La démocratie sous tous ses angles,
http://www.dgeq.qc.ca/index_choix.html